

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis de marchés publics

Procédure adaptée

Marchés inférieurs à 90 000 € HT

Commune de Préfailles

Révision du Plan local d'urbanisme

PROCÉDURE ADAPTÉE

Identification de la collectivité qui passe le marché : commune de Préfailles, 17, Grande Rue, 44770 Préfailles, tél. 02 40 21 60 37.
Procédure de passation : procédure adaptée ouverte.
Objet du marché : révision du Plan local d'urbanisme.
Adresse internet du profil acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com/7078900>
Critères d'attribution des offres : voir règlement de consultation.
Renseignements : <https://demat.centraledesmarches.com/7078900>
Envoi le 9 janvier 2025 à la publication.
Date limite de réception des offres : 21 février 2025 à 17 h 00.

Marchés publics

Procédure adaptée

Communauté de communes

Châteaubriant Derval

Diagnostic et mesure de concentration du radon, surveillance de la qualité de l'air intérieur en groupement de commandes

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Services

Section 1 : identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : communauté de communes Châteaubriant Derval (44). Numéro national d'identification : type : Siret. N° : 20007272600017. Code postal/ville : 44146 Châteaubriant.
Groupement de commandes : oui.
Coordonnateur du groupement : communauté de communes Châteaubriant Derval.

Section 2 : communication :
Moyens d'accès aux documents de la consultation : lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-secures.fr>
Identifiant interne de la consultation : 2025-01.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Nom du contact : service marchés publics. Tél. (+33) 02 28 04 06 33.
Mail : marches.publics@cc-chateaubriant-derval.fr
Section 3 : procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Appétude à exercer l'activité professionnelle : cf. règlement de la consultation.
Capacité économique et financière : cf. règlement de la consultation.
Capacités techniques et professionnelles : cf. règlement de la consultation.
Technique d'achat : sans objet.

Date et heure limites de réception des plis : mercredi 5 février 2025, 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.
Section 4 : identification du marché :
Intitulé du marché : diagnostic et mesure de concentration du radon, surveillance de la qualité de l'air intérieur en groupement de commandes.
Classification CPV : 90731500.
Type de marché : services.

Description succincte du marché : mesure de concentration du radon, surveillance de la qualité de l'air intérieur.
Lieu principal d'exécution : territoire intercommunal.
Durée du marché (en mois) : 48.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Marché alloti : oui.

Section 5 : informations sur les lots :
Lot : diagnostic et mesure de concentration du radon dans les bâtiments communaux et intercommunaux.
Classification CPV : 90731500.
Lieu d'exécution du lot : territoire intercommunal.
Lot : surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public.
Classification CPV : 90731100.
Lieu d'exécution du lot : territoire Intercommunal.
Section 6 : informations complémentaires :
Visite obligatoire : non.
Date d'envoi du présent avis : 9 janvier 2025.



Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sur bordereaux de prix unitaires pour la réhabilitation de salles de bain, Parc CISN Résidences Locatives

PROCÉDURE OUVERTE

Identification du maître d'ouvrage : SA CISN Résidence locatives, 13, avenue Barbara, 44570 Trignac.
Procédure de passation : procédure ouverte.
N° de publication au JOUE :
Lieu d'exécution : Parc CISN Résidences Locatives.
Durée du contrat : 1 an reconductible 2 ans.
N° et désignation des lots :
Lot unique : réhabilitation salles de bains comprenant les prestations suivantes :
- plomberie,
- faïence,
- revêtements de sols,
- peinture,
- électricité,
- espace douche dans le cadre de présence d'amiante.
Dossier de consultation : la liste du lot et le DCE sont consultables et téléchargeables sur le site www.aoc-cisn.immo et <http://www.synapse-ouest.com>
Conditions principales de l'appel d'offres :
Date limite de réception des offres : le vendredi 7 février 2025 à 17 h 00 (terme impératif).
Modalité de dépôt du dossier : les candidats doivent répondre en dématérialisation.
Critères de sélection des candidatures et des offres : cf. règlement de consultation.
Renseignements :
D'ordre techniques et administratifs : M. Athimon, tél. 02 40 22 92 46.
Date d'envoi à la publication : 9 janvier 2025.

Commune de Mésanger

Restauration partielle de l'église Saint-Pierre Saint-Paul

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : identification de l'acheteur :
Nom complet de l'acheteur : commune de Mésanger. Numéro national d'identification : Siret : 21440096200012. Ville : Mésanger. Code postal : 44522.
Groupement de commande : non.
Section 2 : communication :
Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com>
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Mme Nadine You.
Adresse mail du contact : contact@mairiemésanger.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 40 96 75 22.
Section 3 : procédure :
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Capacité technique et professionnelle : voir CCTP.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 3 février 2025 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : non.

Section 4 : identification du marché :
Intitulé du marché : marché de restauration partielle de l'église Saint-Pierre Saint-Paul de la ville de Mésanger.
Code CPV principal : 45212314-0.
Type de marché : travaux.

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : vitraux, Monuments Historiques.
Lieu principal d'exécution du marché : commune de Mésanger (44522).
Durée du marché (en mois) : 14.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : lots :
Marché alloti : oui.
Description du lot : beffroi.
Code CPV principal : 45262512-3.
Lieu d'exécution du lot : commune de Mésanger.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : maçonnerie.
Description du lot : vitraux.
Code CPV principal : 45212314-0.
Lieu d'exécution du lot : commune de Mésanger (44522).
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : vitraux.
Section 6 : informations complémentaires :
Visite obligatoire : oui.
Détails sur la visite : voir règlement de consultation.

Découvrez notre nouveau site !

Une meilleure ergonomie pour votre veille sur les appels d'offres des marchés publics.

laocentraledesmarches.com

Avis administratifs

ERRATUM

Zonage pluvial de Pornic agglo Pays de Retz avis d'enquête publique

En accord avec le commissaire enquêteur, M. Bernard Vally, et pour causes de contraintes de calendrier, l'enquête publique relative au zonage pluvial de Pornic agglo Pays de Retz est reportée à une date ultérieure.
Un avis d'enquête publique sera publié dans les mêmes conditions que l'avis publié le 20 décembre 2024.

Avis de prise en considération d'un périmètre d'étude sur le secteur «route de Rennes» et de mise à disposition du dossier Nantes, Orvault
Article R. 424-24 du Code de l'urbanisme

AVIS

Par délibération du 13 décembre 2024, le conseil métropolitain a décidé de prendre en considération le périmètre d'étude relatif à l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain sur le secteur route de Rennes, sur les communes de Nantes et d'Orvault.
La délibération et son annexe sont affichées aux lieux suivants pendant un mois du jeudi 16 janvier 2025 au lundi 17 février 2025 inclus :
- siège de Nantes Métropole (2, cours du Champ-de-Mars à Nantes),
- mairie d'Orvault (7, route du Croisy à Orvault),
- mairie de Nantes (2, rue de l'Hôtel-de-ville à Nantes),
- pôle Erdre et Cens (48, boulevard Albert-Einstein à Nantes).
Le dossier en version papier est consultable à Nantes Métropole, Direction aménagement urbanisme agglomération, 5, rue Vasson-de-Gama, Nantes aux jours et heures habituels d'ouverture au public et sur le lien suivant : <https://metropole.nantes.fr/participer/consultations-reglementaires/documents-reglementaires/avissignature-mise-a-dispo>

Mairie de LA TURBALLE
Modification n° 1 du PLU et modification des périmètres de protection autour des Monuments Historiques création d'un Périmètre Délimité des Abords (Croix de Brogard)

AVIS

Par arrêté municipal n° AP-2025/002 en date du 9 janvier 2025, M. le Maire de La Turballe a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme et de la modification des périmètres de protection autour des Monuments Historiques, création d'un périmètre délimité des abords, à savoir :
- correction d'erreurs matérielles sur le règlement écrit et sur certains zonages du document graphique,
- création d'emplacements réservés,
- ajustement de l'OAP du Clos des Simons,
- création d'un sous-secteur UA1 et d'une OAP pour le projet de résidence seniors dans le bourg et suppression de l'emplacemement réservé n° 1 et la proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) de la Croix de Brogard.
À cet effet, Mme Marie-Eve Thevenin a été désignée par M. le Président du tribunal administratif en tant que commissaire enquêteur titulaire et M. Didier Vilain en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
L'enquête publique se déroulera à la mairie de La Turballe du lundi 27 janvier 2025 au vendredi 28 février 2025 aux jours et heures habituels d'ouverture.
Pendant la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de La Turballe.
La commissaire enquêteur sera présente à la mairie les :
- lundi 27 janvier 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 8 février 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mardi 18 février 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 28 février 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.
Son rapport et ses conclusions seront transmis au maire dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public.

Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur jo e donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

Vie des sociétés

AM PAYSAGES

SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : ZA de la Perrière
44410 LA CHAPELLE-DES-MARAIS
RCS Saint-Nazaire 909 335 705

AVIS

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2024, il a été décidé de transférer le siège social au ZA Le Clos Saint-Gilles, 44160 Sainte-Reine-de-Bretagne à compter du 5 décembre 2024.
Modification au RCS de Saint-Nazaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 9 janvier 2025, à Pornichet.
Dénomination : SCI Immo Pro.
Forme : société civile immobilière.
Objet : la gestion de tous biens immobiliers et tous droits immobiliers, l'acquisition, la vente, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation, par location ou autrement, de tous immeubles et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement.
Durée de la société : 99 ans.
Capital social fixe : 1 000 euros.
Cession de parts et agrément : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans les conditions d'une décision collective extraordinaire et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.
Siège social : 15, avenue des Seilleries, 44380 Pornichet.
La société sera immatriculée au RCS de Saint-Nazaire.
Gérant : Mme Aurore Mabit-Letouneux, demeurant 15, avenue des Seilleries, 44380 Pornichet.

Pour avis.



DE COECRAN

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 40 500 euros
Lieu dit Coecran
44530 SAINT-GILDAS-DES-BOIS
RCS Saint-Nazaire 334 721 552

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par acte sous seing privé en date du 30 novembre 2024, l'associée unique liquidatrice Mme Angelita, Vololomaria, demeurant : Les Grands Bois, 44530 Saint-Gildas-des-Bois a décidé la dissolution anticipée de l'exploitation agricole à responsabilité limitée de Coecran à compter du 30 novembre 2024 minuit. Toute correspondance est à effectuer à l'adresse suivante : lieudit Coecran, 44530 Saint-Gildas-des-Bois.
Le dépôt des actes sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Saint-Nazaire.

Pour avis
La Liquidatrice.



LA TOUR D'Auvergne

Société à responsabilité limitée
Au capital de euros
Siège social : 3, allée de l'Île-Gloriette
44000 NANTES
Société en formation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à Nantes en date du 9 janvier 2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : La Tour d'Auvergne.
Sigle : LTA.
Siège social : 3, allée de l'Île-Gloriette, 44000 Nantes.
Objet social : l'activité de services de restauration et de boisson, organisation d'animations autour du jeu de société, vente et location de jeux de société. La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements : la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 2 000 euros.
Gérance : M. Anton Gauthier, demeurant 3, allée de l'Île-Gloriette à Nantes (44000).
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Siège du tribunal de commerce de Nantes.

Pour avis
La Gérance.

SOLITUDES- DIFFICULTÉS - DÉCOURAGEMENT

Quand ça va mal !

SOS-AMITIÉ

est là pour vous écouter (24 heures sur 24)

RENNES	02 99 59 71 71	LE MANS	02 43 84 84 84
NANTES	02 40 04 04 04	ANGERS	02 41 86 98 98
CAEN	02 31 44 89 89	BREST	02 98 46 46 46



Abonnez-vous !

2 mois
=
30€

Découvrez
le Pack Famille à un
prix très avantageux
avec le papier et le
numérique pour vous
+ 4 abonnements
numériques à offrir
à vos proches

- 68%
de réduction



Envoyez le bon ci-dessous
sans affranchir à **Service Clients**
Libre réponse 94114
35099 Rennes Cedex 9



02 99 32 66 66 (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8h à 18h
CODE : S222OFIR/APFI



Gagnez du temps
o-f.fr/abo/2mois

BULLETIN D'ABONNEMENT APFI

☒ **OUI, je souhaite m'abonner au Pack Famille Ouest-France** : pendant 2 mois 7j/7, le journal papier livré à domicile pour **30€** au lieu de **94€***, **soit 68% de réduction. INCLUS**, un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix.

C222OFIR

JE COMPLÈTE MES COORDONNÉES

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville

Tél.

Email

Je laisse mon email pour bénéficier des contenus numériques.

JE RÈGLE 30 € PAR

☐ chèque bancaire
ou postal à l'ordre
de Ouest-France

Date et signature obligatoires :



Vous préférez régler par carte bancaire ?
Rendez-vous sur o-f.fr/abo/2mois

* Voir conditions sur o-f.fr/abo/2mois

Vos données personnelles font l'objet de traitements informatiques pour la part de la société Ouest-France et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services analogues ainsi qu'à des fins de relations commerciales. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement par email à - mdp@sipa.ouest-france.fr - ou par courrier à « DPO SIPA Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9 » ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL. Société Ouest-France - SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 300 000 € - 377 714 654 RCS Rennes. IDU FR217483_03HKQW.



1 journal - 4 cahiers



SOCIETE OUEST-FRANCE,
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social :
10, rue du Breil - 35000 RENNES.
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Rédaction de Paris :
91, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffré,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :

MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :

MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cottereau, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA

(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré,
Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin,
Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou,
Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio,
Marie-Trinité Touffet.

Abonnement

Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr

Tarif 1 an : 448€

Une question sur votre abonnement ?

Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS

Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média,
tél. 02 19 29 04 27. additi-media.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride,
44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse,
Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 98,4 %.
Eutrophisation : 0,006 kg/tonne.



Tirage du
mardi 14 janvier 2025 :
460 159

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

Suite des obsèques

Chanverrie (La Verrie)
Longeville-sur-Mer
La Rochelle (17)
Saint-Martin-des-Tilleuls
Mortagne-sur-Sèvre, Angers (49)

Françoise Guinaudeau (†), née Soulard, son épouse; Dominique et Marie-Anne Guinaudeau, Janet Guinaudeau, Marie-Claire Guinaudeau et Frédéric Chantré, François et Katia Guinaudeau, Philippe Guinaudeau et Manuella Biet, Véronique et Joël Guérin, ses enfants et leurs conjoints; ses 16 petits-enfants et ses 3 arrière-petites-filles, ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Jean GUINAUDEAU
Ancien AFN

à l'âge de 91 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 29 janvier 2025, à 10 h 30, En l'église de La Verrie**, suivie de l'inhumation au cimetière. Jean repose à la Maison funéraire des PF Luc Soulard, 17 rue du Moulin à la Verrie. Visites de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h. La famille remercie le personnel de l'EHPAD St Joseph ainsi que la MARPA de Chambretaud et les infirmières libérales pour leur accompagnement au quotidien. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Luc Soulard, Chanverrie, 02 51 67 78 33

Saint-Denis-la-Chevasse, Chauché

Maryvonne Rousseau, née Frappier, son épouse; Fabrice et Christine, Claudie, Freddy et Ingrid, ses enfants; Stécy, Manon, Élodie, Chloé, Ines, Ewen, Flavie, Maxence, Wyatt, ses petits-enfants; son frère et sa sœur ainsi que toute la famille vous font part du décès de

Monsieur Jean-Claude ROUSSEAU
Ancien AFN

survenu le samedi 25 janvier 2025, à l'âge de 85 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 29 janvier 2025, à 10 h 30, en l'église de Saint-Denis-la-Chevasse**, suivie de l'inhumation au cimetière de la commune. Jean-Claude repose au funérarium 7 rue Aristide Briand à Belleville-sur-Vie. La famille remercie le Dr Landry, le cabinet infirmier de Saint-Denis-la-Chevasse ainsi que l'HAD de La Roche-sur-Yon pour leur gentillesse et leur dévouement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur www.pompesfunebresandriot.com

PF Andriot, Belleville-sur-Vie, 02 51 41 08 88

Faites un don à une association en vous rendant sur avis-de-deces.ouest-france.fr, rubrique Dons

Ancenis-Saint-Géréon

Jean (†), son époux; Jean-Claude, Nicole, Solange, Yves, Madeleine, Bernard (†), ses enfants et leurs conjoints; ses petits-enfants, arrière-petits-enfants et arrière-arrière-petits-enfants, ainsi que toute la famille, vous font part du décès de

Madame Lucienne TRICHARD
née DENIAUD

survenu à l'âge de 103 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 29 janvier 2025, à 10 h 30, en l'église de Saint-Géréon**. Lucienne repose à l'Espace funéraire Debray à Ancenis en salon Le Donneau. Fleurs naturelles seulement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Maison Debray, Ancenis, 02 40 29 69 05

Remerciements

Pierric

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

Mademoiselle Simone SOUFFLEUX

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, Josette et Eric Lefeuvre, ses enfants, et toute la famille remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs offrandes de fleurs, de plaques et envois de cartes, se sont associées à leur peine et les prient de trouver ici, l'expression de leur profonde reconnaissance.

PF Boscherel Geffray, Grand-Fougeray, 02 99 08 45 29

La parution des avis d'obsèques est prioritaire

Celle des remerciements peut se trouver décalée

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

Zoneag pluvial de Pornic Agglo Pays de Retz
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté n° 2025-16 en date du 12 janvier 2025, une enquête publique relative au zonage pluvial de la communauté d'agglomération se déroulera du lundi 17 février 2025 (9 h 00) au vendredi 21 mars 2025 (17 h 00). Références réglementaires : cette enquête publique est organisée en application des articles L123-1 et suivants du Code de l'environnement et des articles L.2224-10, R.2224-8 et R.2224-9 du Code général des collectivités territoriales. Par décision n° E24000136/44 en date du 29 juillet 2024, M. le Président du tribunal administratif de Nantes a désigné M. Bernard Vally, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique du zonage pluvial comprend :
I) Pièces administratives relatives à l'enquête publique
1. arrêté d'ouverture de l'enquête publique
2. décision du tribunal administratif désignant le commissaire enquêteur
3. justificatifs des mesures de publicité
4. recueil des avis des personnes publiques associées et de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale.
II) Pièces relatives au projet de zonage pluvial
- notice du zonage pluvial arrêté le 28 novembre 2024 et ses annexes, son résumé non technique, ainsi que les réponses apportées à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale.
Modalités de consultation du dossier :
Durant la période de l'enquête publique, du lundi 17 février 2025 (9 h 00) au vendredi 21 mars 2025 (17 h 00), le dossier d'enquête publique est tenu à la disposition du public (en format papier et en format numérique avec la mise à disposition d'un ordinateur) dans 5 lieux de consultation répartis dans le ressort territorial de la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz, dont les adresses sont mentionnées ci-après (aux horaires d'ouverture au public) :
- siège de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, 2, rue Docteur-Ange-Guépin, ZAC de la Chaussée, 44215 Pornic cedex :
lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00,
antenne de Sainte-Pazanne de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, 60-64, impasse du Vigneau, 44680 Sainte-Pazanne :
lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00,
- mairie principale de Chaumes-en-Retz, 1, rue de Pornic Arthon-en-Retz, 44320 Chaumes-en-Retz :
lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00,
mardi de 9 h 00 à 12 h 00, fermé le mardi après-midi,
samedi de 9 h 00 à 11 h 30.
- mairie de Les-Moutiers-en-Retz, 15, place de l'Eglise Madame, 44760 Les Moutiers-en-Retz :
lundi de 14 h 00 à 16 h 30,
mardi, mercredi, vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30,
jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30.
- mairie de Saint-Michel-Chef-Chef, 17, rue du Chevecier, 44730 Saint-Michel-Chef-Chef :
lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour répondre aux questions et recevoir les observations et propositions durant les permanences qui se tiendront aux dates et lieux suivants :
lundi 17 février 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 à Pornic au siège de Pornic Agglo Pays de Retz,
- mardi 25 février 2025, de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Les-Moutiers-en-Retz,
- mercredi 5 mars 2025, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie principale de Chaumes-en-Retz,
- jeudi 13 mars 2025, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Saint-Michel-Chef-Chef,
- vendredi 21 mars 2025, de 14 h 00 à 17 h 00 à l'antenne de Sainte-Pazanne de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.
Il est précisé que les 5 permanences du commissaire enquêteur sont territorialisées, mais chaque permanence assurée par le commissaire enquêteur concerne l'ensemble du périmètre du projet sur la base du dossier présenté qui est global et est établi sur la totalité du périmètre des 15 communes de Pornic Agglomération. L'ensemble des pièces du dossier d'enquête est également consultable au format numérique sur le site internet de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz : www.pornicagglo.fr/
Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.
Le public pourra déposer ses observations et propositions, pendant la période d'enquête, du lundi 17 février 2025 (9 h 00) au vendredi 21 mars 2025 (17 h 00), selon les modalités suivantes :
- soit sur les registres d'enquête ouverts dans les 5 lieux de consultation listés ci-dessus,
- soit auprès du commissaire enquêteur dans le cadre des permanences précisées ci-dessus,
- soit par courriel : zonage.epu@pornicagglo.fr
- soit par courrier postal à l'attention de M. le Commissaire enquêteur du zonage pluvial, à l'adresse suivante : Pornic Agglo Pays de Retz, 2, rue Docteur-Ange-Guépin, ZAC de la Chaussée, 44215 Pornic cedex, avec la mention «ne pas ouvrir» sur l'enveloppe cachetée.
Au terme de l'enquête publique, le projet de zonage pluvial, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire de Pornic Agglo Pays de Retz en vue de son adoption en tant que zonage d'assainissement pluvial, conformément à l'article L.2224-10 du Code général des collectivités territoriales.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une année à la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz (siège de Pornic et antenne de Sainte-Pazanne). Pendant cette même période, ils seront par ailleurs consultables sur le site internet de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz : www.pornicagglo.fr/

Vie pratique

L'expertise amiable, peut-être une dépense inutile

La Cour de cassation a jugé que le rapport d'un expert sollicité avant tout procès, et non mandaté par le juge, ne pouvait pas valoir preuve à lui tout seul. La difficulté était apparue lorsque l'acquéreur d'une voiture d'occasion avait constaté des défauts et réclamé une indemnisation au vendeur. Avant de saisir la justice, cet acquéreur avait fait expertiser l'engin et l'expert avait conclu qu'effectivement, le défaut existait déjà lors de la vente, ce qui en faisait un vice caché permettant de réclamer une réduction du prix ou une annulation de la vente. Cependant, a précisé la Cour de cassation, le juge ne peut pas se fonder exclusivement sur une expertise non judiciaire réalisée à la demande de l'une des parties. Il faut qu'un second élément au moins vienne confirmer les conclusions de cette expertise. Sans cet autre élément, l'expertise privée seule n'est donc pas utile. Il s'agit de respecter le principe de la contradiction qui impose, pour utiliser un document, que les deux parties aient pu en débattre contradictoirement et aient pu présenter leurs observations, a indiqué la Cour de cassation. (Cass. Com, 5.10.2022, Z 20-18.709).

Vie pratique

En agriculture, l'aide partielle n'entraîne qu'un salaire partiel

Le descendant d'un agriculteur, qui réclame un salaire différé pour l'aide qu'il a apportée bénévolement à l'exploitation familiale, peut n'avoir droit qu'à un salaire partiel. C'est notamment le cas lorsqu'il était apprenti ou salarié en même temps qu'il apportait son aide à l'exploitation paternelle, a estimé la Cour de cassation. À la mort de son père, un héritier réclamait plusieurs années de salaire en invoquant le temps passé à travailler sans rémunération pour aider celui-ci dans son exploitation agricole. La loi prévoit en effet que les descendants des agriculteurs qui participent effectivement à l'exploitation après leur majorité, sans rien recevoir en contrepartie, sont titulaires d'un contrat de travail à salaire différé payable à la succession de l'exploitant. Cependant, les juges ont posé une limite en déclarant, même si la loi n'envisage pas cette situation, qu'en cas de travail partiel sur l'exploitation, le salaire différé ne pouvait être que partiel aussi. Puisqu'il est établi que cet héritier, après ses 18 ans, a parfois eu des activités partielles d'apprenti ou de salarié, il est établi qu'il ne peut pas avoir droit à un salaire différé représentant un temps plein, a expliqué la Cour de cassation. (Cass. Civ 1 12.10.2022 C 21-12.644).

Immobilier

Le couvreur n'est pas forcément assuré pour tout travail de couverture

Tout travail d'étanchéité sur une toiture ne relève pas forcément des compétences classiques d'un couvreur et le client doit donc vérifier qu'il ait souscrit une assurance particulière correspondante. C'est le cas des travaux d'étanchéité d'une toiture terrasse, a jugé la Cour de cassation, car il s'agit d'un travail qui nécessite des compétences spécifiques et qui n'est pas nécessairement garanti par l'assurance. La nuance complique la tâche du client qui peut être un particulier incompétent en la matière et qui doit vérifier non seulement l'existence de l'assurance décennale du couvreur mais aussi que sa commande de travaux de couverture d'une toiture plate entre bien dans les activités pour lesquels l'entrepreneur est compétent et assuré. L'affaire se complique encore lorsque le contrat d'assurance peut admettre que cette activité soit réalisée à titre accessoire sur le chantier mais non à titre principal. La Cour de cassation a fréquemment jugé que le maître de l'ouvrage, c'est-à-dire le propriétaire du bâtiment, qui commande des travaux, devait vérifier avant le début des travaux que l'assurance décennale souscrite par l'entrepreneur, qui doit être mentionnée sur les devis et factures, couvre bien le travail envisagé. (Cass. Civ 3, 30.3.2023, W 22-12.320).

dimanche **ouest france**

1 journal - 4 cahiers

ouest france

SOCIETE OUEST-FRANCE,
S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social :
10, rue du Breil - 35000 RENNES.
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Rédaction de Paris :
91, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste :
M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :
M. Philippe Boissonnat,
Mme Laetitia Greffié,
M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire :
MM. François-Xavier Lefranc, Président,
Fabrice Bazard, Directeur Général,
Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :
MM. David Guiraud, Président,
Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente
Valérie Cottereau, Elsa Da Costa,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie,
MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard,
Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou,
Association Ouest-France Solidarité représentée
par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA
(Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de
MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré,
Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin,
Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou,
Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin,
Annabel Desgrées du Loû,
Laurence Méhaignerie, Dominique Quinio,
Marie-Trinité Touffet.

Abonnement
Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr
Tarif 1 an : 448 €

Une question sur votre abonnement ?
Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h
au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).
Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS
Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :
Additi média,
tél. 02 19 29 04 27. additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil,
35051 Rennes cedex 9.
Parc d'activité de Tournebride,
44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse,
Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.
Taux moyen de fibres recyclées : 98,4 %.
Eutrophisation : 0,006 kg/tonne.



Tirage du
lundi 27 janvier 2025 :
465 444

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502



ouest-france
obsèques



De nombreux services
pour rendre hommage

Offrande de fleurs, dons, dépôt de
condoléances, plantation d'arbres

Flashez le QR Code

et accédez à la rubrique obsèques
de Ouest-France

avis-de-deces.ouest-france.fr



Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX

www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00

Adresse postale :

10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel
du 16 décembre 2024 soit 0,187 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012,
les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées
et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne
dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Procédure adaptée
Marchés supérieurs à 90.000 € HT

7392926901 - SF

Commune de Saint-Viaud

Création de voirie et réseaux

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : commune de Saint-Viaud.
Numéro national d'identification : Siret : 214 401 929 00010.
Ville : Saint-Viaud. **Code postal** : 44320.
Groupeement de commande : non.
Section 2 : Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com>
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Nom du contact : Mme Angélique PIERRAT.
Adresse mail du contact : dgs@saint-viaud.fr
Numéro de téléphone du contact : 02 40 27 53 14.
Section 3 : Procédure
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir RC.
Capacité économique et financière : voir RC.
Capacité technique et professionnelle : voir RC.
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : 11 février 2025 à 12 h 00.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidat : non.
Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : non.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : création de voirie et réseaux.
Code CPV principal : 45111291-4.
Type de marché : travaux.
Description succincte du marché : création d'une voirie et de réseaux, lotissement communal Le Clos des Tournesols zone Ub.
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : assainissement, voirie, travaux de viabilité, voirie et réseaux divers.
Lieu principal d'exécution du marché : route de Frossay, 44320 Saint-Viaud.
Durée du marché (en mois) : 3.
Consultation à tranches : non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : Lots
Marché alloti : non.
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : non.



La centrale des marchés
by MEDIALEX

Découvrez notre nouveau site !

Une meilleure ergonomie pour votre veille sur les appels d'offres des marchés publics.

lacentraledesmarches.com



Avis administratif

7391323701 - AA

PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

Zonage pluvial

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté n° 2025-16 en date du 12 janvier 2025, une enquête publique relative au zonage pluvial de la communauté d'agglomération se déroulera du lundi 17 février 2025 (9 h 00) au vendredi 21 mars 2025 (17 h 00).

Références réglementaires :
Cette enquête publique est organisée en application des articles L.123-1 et suivants du code de l'environnement et des articles L.2224-10, R.2224-8 et R2224-9 du code général des collectivités territoriales.

Par décision N° E24000136/44 en date du 29 juillet 2024, M. le Président du tribunal administratif de Nantes a désigné M Bernard VALY, en qualité de commissaire enquêteur.

Contenu de l'enquête publique :
Le dossier d'enquête publique du zonage pluvial comprend :
I) Pièces administratives relatives à l'enquête publique

1. Arrêté d'ouverture de l'enquête publique
2. Décision du Tribunal administratif désignant le commissaire enquêteur
3. Justificatifs des mesures de publicité
4. Recueil des avis des Personnes Publiques Associées et de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale

II) Pièces relatives au projet de zonage pluvial
- Notice du zonage pluvial arrêté le 28 novembre 2024 et ses annexes, son résumé non technique, ainsi que les réponses apportées à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale.

Modalités de consultation du dossier :
Durant la période de l'enquête publique, du lundi 17 février 2025 (9 h 00) au vendredi 21 mars 2025 (17 h 00), le dossier d'enquête publique est tenu à la disposition du public (en format papier et en format numérique avec la mise à disposition d'un ordinateur) dans 5 lieux de consultation répartis dans le ressort territorial de la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz, dont les adresses sont mentionnées ci-après (aux horaires d'ouverture au public) :

Siège de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, 2, rue Docteur-Ange-Guépin, Z.A.C. de la Chaussée, 44215 Pornic Cedex :
- lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Antenne de Sainte-Pazanne de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, 60-64, impasse du Vigneau, 44680 Sainte-Pazanne :
- lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Mairie principale de Chaumes-en-Retz, 1, rue de Pornic Arthon-en-Retz, 44 320 Chaumes-en-Retz :
- lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 ;
- mardi de 9 h 00 à 12 h 00, fermé le mardi après-midi ;
- samedi de 9 h 00 à 11 h 30.

Mairie de Les-Moutiers-en-Retz, 15, place de l'Eglise-Madame, 44760 Les Moutiers-en-Retz :
- lundi de 14 h 00 - 16 h 30 ;
- mardi, mercredi, vendredi de 9 h 00 - 12h00 et de 14 h 00 - 16 h 30 ;
- jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30.

Mairie de Saint-Michel-Chef-Chef, 17, rue du Chevecier, 44730 Saint-Michel-Chef-Chef :
- Lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour répondre aux questions et recevoir les observations et propositions durant les permanences qui se tiendront aux dates et lieux suivants :
- lundi 17 février 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 à Pornic au siège de Pornic Agglo Pays de Retz,

- mardi 25 février 2025, de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Les-Moutiers-en-Retz,
- mercredi 5 mars 2025, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie principale de Chaumes-en-Retz,

- jeudi 13 mars 2025, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Saint-Michel-Chef-Chef,
- vendredi 21 mars 2025, de 14 h 00 à 17 h 00 à l'antenne de Sainte-Pazanne de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

Il est précisé que les 5 permanences du commissaire enquêteur sont territorialisées, mais chaque permanence assurée par le commissaire enquêteur concerne l'ensemble du périmètre du projet sur la base du dossier présenté qui est global et est établi sur la totalité du périmètre des 15 communes de Pornic Agglomération.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête est également consultable au format numérique sur le site internet de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz : www.pornicagglo.fr/

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

Le public pourra déposer ses observations et propositions, pendant la période d'enquête, du lundi 17 février 2025 (9 h 00) au vendredi 21 mars 2025 (17 h 00), selon les modalités suivantes :

- soit sur les registres d'enquête ouverts dans les 5 lieux de consultation listés ci-dessus ;
- soit auprès du commissaire enquêteur dans le cadre des permanences précisées ci-dessus ;
- soit par courriel : zonage.epu@pornicagglo.fr ;
- soit par courrier postal à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur du zonage pluvial, à l'adresse suivante : Pornic Agglo Pays de Retz, 2, rue Docteur-Ange-Guépin, Z.A.C. de la Chaussée, 44215 Pornic Cedex, avec la mention «NE PAS OUVRIR» sur l'enveloppe cachetée.

Au terme de l'enquête publique, le projet de zonage pluvial, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du conseil communautaire de Pornic Agglo Pays de Retz en vue de son adoption en tant que zonage d'assainissement pluvial, conformément à l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une année à la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz (siège de Pornic et antenne de Sainte-Pazanne). Pendant cette même période, ils seront par ailleurs consultables sur le site internet de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz :

www.pornicagglo.fr/
<[https://url.de.m.mimecastprotect.com/s/c6uECywZ24t2wO5AuMhySxdthE?](https://url.de.m.mimecastprotect.com/s/c6uECywZ24t2wO5AuMhySxdthE?domain=pornicagglo.fr)
domain=pornicagglo.fr>

7393112801 - AA

24-378-
MA MAISON MA DÉCO
CHAUMES-EN-RETZ
CDAC 44-Favorable
AVIS

Réunie le 23 janvier 2025, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Loire-Atlantique a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale ci-dessous :

PC n° 04400524D1065 déposé en mairie de Chaumes-en-Retz le 3 octobre 2023.

Demandeur : SARL DGL (Siret n° 53802650100022).

Siège social : Zone d'Activité le Butai, Arthon-en-Retz, 44320 Chaumes-en-Retz.

Nature du projet : extension de l'ensemble commercial du Butai par extension d'un magasin à l'enseigne Ma Maison Ma Déco.

Adresse du projet : Zone d'Activité le Butai, Arthon-en-Retz, 44320 Chaumes-en-Retz.

Cadastre : section L n° 2052, 2054, 2056, 2058, 2066, 2102, 2973 et 2974.

Surface de vente créée : 417 m2.
Surface de vente totale après projet : 1 840 m2.

Voies et délais de recours : articles R.752-30 et R.752-32 du Code de commerce.

L'avis est publié in extenso au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

7393115801 - AA

24-377-GSS-Peinture-
Chaumes-en-Retz-
CDAC 44-FAVORABLE
AVIS

Réunie le 23 janvier 2025, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Loire-Atlantique a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale ci-dessous :

PC n° 04400524D1066 déposé en mairie de Chaumes-en-Retz le 3 octobre 2023

Demandeur : SAS Gobin Macé Distribution (SIRET n° 35105644500031)

Siège social : zone d'activité le Butai - Arthon-en-Retz - 44320 - Chaumes-en-Retz

Nature du projet : extension de l'ensemble commercial du Butai par création d'un magasin de peinture

Adresse du projet : zone d'activité le Butai - Arthon-en-Retz - 44320 - Chaumes-en-Retz

Cadastre : section L n° 2052, 2054, 2056, 2058, 2066, 2102, 2973 et 2974

Surface de vente créée : 210 m2

Voies et délais de recours : articles R.752.30 et R.752-32 du Code de commerce

L'avis est publié in extenso au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

La vie
des sociétés

7393073201 - VS

OMNEED

EURL au capital de 2 500 euros
Siège social :

21 bis, chemin de la Compointerie
44310 ST-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU
RCS Nantes 848 547 717

OBJET SOCIAL

En date du 21 janvier 2025, l'associé unique a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes : prestations de formation, de coaching, d'accompagnement individuel et collectif, y compris bilans de compétences, auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés.

La décision sera effective à compter du 21 janvier 2025, l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Le reste est sans changement.
Modification au RCS Nantes.

Charlotte GIRARD.

La vie
des sociétés

7393348901 - VS

GROUPEMENT
FORESTIER
DU BOIS DES LOGES

Groupeement forestier
Au capital de 82 322,47 euros
36, rue de la Crochardière
72000 LE MANS

333 603 181 RCS Le Mans

TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 6 janvier 2025, les associés ont décidé de transférer le siège social à compter de ce jour.

Ancien siège : 36, rue de la Crochardière, 72000 Le Mans.

Nouveau siège : 35, allée du Parc de la Messinière, 44380 Pornichet.

Objet social sommaire : acquisition, administration, mise en valeur de tous immeubles en France et à l'étranger.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Saint-Nazaire.

Pour avis
Le Gérant.

7393404401 - VS

oratio
avocats
RÉSEAU BAKER TILLY

ORATIO AVOCATS

Les Sables d'Olonne
1D, rue Amédée-Gordini
85180 LES SABLES-D'OLONNE

AVIS
DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une décision en date du 27 janvier 2025, l'associé unique de la société CBD SJOP SGXV, société par actions simplifiée au capital de 500 euros, sise 13, chemin du Marais-Neuf, 85270 Saint-Hilaire-de-Riez, immatriculée sous le numéro 913 824 884 RCS La Roche-sur-Yon, a décidé :

- de remplacer à compter du 27 janvier 2025 la dénomination sociale CBD SHOP SGXV par TIBO INVEST et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- d'étendre l'objet social aux activités d'installations de panneaux photovoltaïques et plus généralement de matériels fonctionnant grâce à l'énergie solaire et la production et la revente d'énergie photovoltaïque ainsi que toutes prestations y afférents ; l'acquisition, la cession et la gestion de parts sociales, actions, valeurs mobilières ou obligations, de toutes sociétés françaises ou étrangères, à objet industriel, commercial, professionnel ou civil ; la mise à disposition par voie de location ou autrement d'espaces cloisonnés ou non sous forme de boîtes de rangement de toutes tailles, sécurisés en libre-service et accès permanent, pour le rangement, l'archivage et le stockage des biens des particuliers et professionnels, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de transférer le siège social 13, chemin de Marais-Neuf, 85270 Saint-Hilaire-de-Riez au 1, chemin du Clos-de-Jade, 44760 La Bernerie-en-Retz à compter du 27 janvier 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

ANNONCES
LEGALES
par téléphone
02 99 26 42 00

Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX

Faites-nous parvenir
vos annonces légales et judiciaires

Vie de société, fonds de commerce, enquête publique,
marché public, avis d'attribution, publication judiciaire,
vente judiciaire et autre annonce

www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00

Adresse postale : 10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex

VOTRE ACTUALITÉ DE PROXIMITÉ

chaque semaine dans
votre journal préféré



et tous
les jours sur
actu.fr



actu.fr
L'actu près de chez vous

**le Courrier
du Pays de Retz**

**le
Courrier
du Pays de Retz**

6, rue du Traité de Paris,
44215 PORNIC
Tél. 02 51 74 00 30 - Fax 02 40 42 95 91
e-mail : lecourrierdupaysderetz@actu.fr
Éditrice : Catherine WILMART

Société éditrice :

PUBLIHEBDOS SAS
Siège social :
261 rue de Châteaugiron,
35051 RENNES CEDEX 9
SAS au capital de 34 000 000 €

Principal actionnaire :

SIPA
(représentée par Fabrice BAKHOUCHE)

**Président du directoire
et directeur de publication :**
Laurent GOUHIER

Impression :

IMPRAM
ZA de Kerbiquet - 22140 CAVAN

Publicité locale, régionale et petites annonces :

HEBDOS
Tél. 02 51 74 00 30
e-mail : publicite@actu.fr
www.hebdoscom.com

Directrice commerciale de territoire : Jennifer Taton

Annonces légales :

MEDIALEX
Tél. 02 99 26 42 00
www.medialex.fr

Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier
les annonces judiciaires et légales sur le département
(ou arrondissement) : Loire-Atlantique

Prix : 1,90€ Abonnement 1 an : 88,80€

ISSN 1298-3233
Commission paritaire n° 0427 C 81580

Dépôt légal - Reproduction intégrale ou partielle
de la présente publication interdite - loi du 11/03/57 -
sans autorisation de l'éditeur



Certifié PEFC / PEFC10-31-3502

Imprimé sur du papier produit en France, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni, à partir de 85 à 100 %
de fibres recyclées. Écopolis : 0,010 kg/tonne.



Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024 soit 0,187 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012,
les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées
et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne
dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

La vie des sociétés

7395113401 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte
sous seing privé, en date du 4 février
2025, à La Marne.
Dénomination : KG ECO.
Forme : SARLU.
Siège social : zone des Couëtis,
10, rue des Artisans, 44680 Saint-Mars-
de-Coutais.
Objet : la société a pour objet, en
France et dans tous pays : négoce de
cuve et de récupérateur d'eau, et maté-
riels assimilés ; commerce de maté-
riels pour la construction et le bâtiment.
Durée de la société : 99 années.
Capital social fixe : 1 000 euros.
Gérant : M. Kévin GAUDIN, demeurant
8, Le Vigneau, 44680 Saint-Mars-de-
Coutais.
La société sera immatriculée au RCS
de Nantes.

Pour avis.

**Je m'abonne
par prélèvement
automatique, c'est
+ pratique !**

7396180301 - VS



SELARL MBN NOTAIRES

Notaires à NANTES
12, rue du Chapeau Rouge

CESSION DE FONDS

Suivant acte reçu par Me Benoît
COUPVENT des GRAVIERS, notaire à
Nantes, le 31 janvier 2025, enregistré au
SPFE Nantes Enregistrement le 31 jan-
vier 2025 n° 2025 N 641 :

La société MAJETHES, SARL, capital
3 000 euros, siège à Nantes, 38, boule-
vard de la Liberté, Siren 879452001
RCS de Nantes.

A cédé à : la société J3L, SARL, capital
10 000 euros, siège à Nantes, 38, boule-
vard de la Liberté, Siren 939348298
RCS de Nantes.

Un fonds de commerce d'Institut de
Beauté, sis et exploité en deux établis-
sements à Nantes (44100), 38, boule-
vard de la Liberté, Siret 879 452 001
00016 et à Nantes (44000), 163, rue des
Hauts Pavés, Siret 879 452 001 00024
RCS de Nantes.

Prix : deux cent mille euros
(200 000 euros), s'appliquant à l'établis-
sement principal pour cent dix mille eu-
ros (110 000 euros) et à l'établissement
secondaire pour quatre vingt dix mille
euros (90 000 euros).

Entrée en jouissance : 31 janvier 2025.
Oppositions à adresser à Me Benoît
COUPVENT des GRAVIERS, notaire
à Nantes (44000), 12, rue du Chapeau
Rouge, dans les dix jours suivant la
dernière en date de la présente insertion
et de la publication au Bulletin officiel
des annonces civiles et commerciales
(Bodacc).

Pour unique insertion
Le Notaire.

7395888701 - VS

SCI LA LESSIVEUSE

Forme : Société civile
Au capital de 382 400 euros
Siège social :
Impasse Charles-Gide
61000 ALENÇON
503 666 539 RCS d'Alençon
Objet : l'acquisition, la gestion et plus
généralement l'exploitation par bail,
location ou autrement, de tous biens
ou droits immobiliers, à quelque
endroit qu'ils se trouvent situés
Durée : 99 ans

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes du procès-verbal de l'as-
semblée générale extraordinaire du :
25 janvier 2025, les associés ont décidé,
à compter du 25 janvier 2025, de trans-
férer le siège social à 5, rue du Fresne,
44430 Le Loroux-Bottreau.

Radiation du RCS d'Alençon et imma-
triculation au RCS de Nantes.

Aux termes de ladite assemblée géné-
rale, M. Alain Henri Jules COSSON, de-
meurant à impasse Charles-Gide,
61000 Alençon, a démissionné de ses
fonctions de gérant à compter du 25 jan-
vier 2025. Ont été nommés gérants de la
société en remplacement de M. Alain
COSSON, et ce, à compter du 25 janvier
2025, Mme Hélène Julie Marie COSSON
et M. Bertrand VACARISAS, demeurant
ensemble à 5, rue du Fresne, 44430 Le
Loroux-Bottreau.

La modification des statuts sera faite
en conséquence au RCS de Nantes.

Pour avis
La Gérance.

7396537601 - VS

AVIS DE MODIFICATIONS

Par assemblée générale en date du
3 décembre 2024, les associés de la so-
ciété OK FINANCE, SARL au capital de
601 000 euros dont le siège social est à
Lacroix-Saint-Ouen (60610), 414, che-
min du Bac, immatriculée sous le n°534
991 914 RCS Compiègne, ont décidé de :

- transférer le siège social de Lacroix-
Saint-Ouen (60610), 414, chemin du
Bac à Saint-Brevin-les-Pins (44250),
11, avenue de la Hautière, à compter du
3 décembre 2024.

- D'étendre l'objet social de la société
à compter du 3 décembre 2024, à
l'achat vente de mobilier aux particuliers
et professionnels.

Suite à ce transfert, il est rappelé les
caractéristiques suivantes : objet : l'ac-
quisition, la propriété, l'administration,
l'exploitation, la cession sous quelque
forme que ce soit des titres sociaux de
toute société ou tout groupement civil
ou commercial créé ou à créer ; l'assis-
tance à toutes entreprises en matière
administrative, comptable, financière,
commerciale, informatique, manage-
ment, conseil en gestion, en publicité,
recrutement ; le conseil, l'assistance et
la formation à toutes personnes morales
ou physiques dans les domaines de l'im-
port-export, de l'ameublement, de la
décoration et de la vente ; la gestion de
trésorerie et la centralisation d'opé-
rations bancaires, des sociétés et grou-
pements dans lesquels elle détient des
participations ; l'achat/vente de mobilier
aux particuliers et professionnels.

Gérant : Xavier HOCQUET, 11, avenue
de la Hautière, 44250 Saint-Brevin-les-
Pins.

Les statuts ont été modifiés en consé-
quence.

La société sera dorénavant immatri-
culée au RCS de Saint-Nazaire.

Pour avis.

Avis administratif

7391325201 - AA

PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

Zonage pluvial

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté n° 2025-16 en date du 12 janvier 2025, une en-
quête publique relative au zonage pluvial de la communauté d'agglomération se dé-
roulera du lundi 17 février 2025 (9 h 00) au vendredi 21 mars 2025 (17 h 00).

Références réglementaires :

Cette enquête publique est organisée en application des articles L.123-1 et sui-
vants du code de l'environnement et des articles L.2224-10, R.2224-8 et R2224-9 du
code général des collectivités territoriales.

Par décision N° E24000136/44 en date du 29 juillet 2024, M. le Président du tribunal
administratif de Nantes a désigné M Bernard VALY, en qualité de commissaire enquê-
teur.

Contenu de l'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique du zonage pluvial comprend :

- I) Pièces administratives relatives à l'enquête publique
 1. Arrêté d'ouverture de l'enquête publique
 2. Décision du Tribunal administratif désignant le commissaire enquêteur
 3. Justificatifs des mesures de publicité
 4. Recueil des avis des Personnes Publiques Associées et de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
- II) Pièces relatives au projet de zonage pluvial
 - Notice du zonage pluvial arrêté le 28 novembre 2024 et ses annexes, son résumé non technique, ainsi que les réponses apportées à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Modalités de consultation du dossier :

Durant la période de l'enquête publique, du lundi 17 février 2025 (9 h 00) au ven-
dredi 21 mars 2025 (17 h 00), le dossier d'enquête publique est tenu à la disposition
du public (en format papier et en format numérique avec la mise à disposition d'un or-
dinateur) dans 5 lieux de consultation répartis dans le ressort territorial de la Commu-
nauté d'agglomération Pornic agglomération Pays de Retz, dont les adresses sont mention-
nées ci-après (aux horaires d'ouverture au public) :

- Siège de la Communauté d'agglomération Pornic Agglomération Pays de Retz, 2, rue Doc-
teur-Ange-Guépin, Z.A.C. de la Chaussée, 44215 Pornic Cedex :
- lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.
- Antenne de Sainte-Pazanne de la Communauté d'agglomération Pornic Agglomération
Pays de Retz, 60-64, impasse du Vigneau, 44680 Sainte-Pazanne :
- lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.
- Mairie principale de Chaumes-en-Retz, 1, rue de Pornic Arthon-en-Retz, 44 320
Chaumes-en-Retz :
- lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 ;
- mardi de 9 h 00 à 12 h 00, fermé le mardi après-midi ;
- samedi de 9 h 00 à 11 h 30.

- Mairie de Les-Moutiers-en-Retz, 15, place de l'Église-Madame, 44760 Les Mou-
tiers-en-Retz :
- lundi de 14 h 00 - 16 h 30 ;
- mardi, mercredi, vendredi de 9 h 00 - 12h00 et de 14 h 00 - 16 h 30 ;
- jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30.
- Mairie de Saint-Michel-Chef-Chef, 17, rue du Chevecier, 44730 Saint-Michel-Chef-
Chef :

- Lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour répondre aux
questions et recevoir les observations et propositions durant les permanences qui se
tiendront aux dates et lieux suivants :

- lundi 17 février 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 à Pornic au siège de Pornic Agglomération Pays de Retz,
- mardi 25 février 2025, de 14 h 00 à 17 h 00 en mairie de Les-Moutiers-en-Retz,
- mercredi 5 mars 2025, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie principale de Chaumes-en-Retz,
- jeudi 13 mars 2025, de 9 h 00 à 12 h 00 en mairie de Saint-Michel-Chef-Chef,
- vendredi 21 mars 2025, de 14 h 00 à 17 h 00 à l'antenne de Sainte-Pazanne de la Communauté d'agglomération Pornic Agglomération Pays de Retz.

Il est précisé que les 5 permanences du commissaire enquêteur sont territoriali-
sées, mais chaque permanence assurée par le commissaire enquêteur concerne
l'ensemble du périmètre du projet sur la base du dossier présenté qui est global et est
établi sur la totalité du périmètre des 15 communes de Pornic Agglomération.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête est également consultable au format
numérique sur le site internet de la Communauté d'agglomération Pornic Agglomération
Pays de Retz : www.pornicagglo.fr/

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communica-
tion d'une copie du dossier d'enquête auprès de la Communauté d'agglomération
Pornic Agglomération Pays de Retz.

Le public pourra déposer ses observations et propositions, pendant la période
d'enquête, du lundi 17 février 2025 (9 h 00) au vendredi 21 mars 2025 (17 h 00), selon
les modalités suivantes :

- soit sur les registres d'enquête ouverts dans les 5 lieux de consultation listés ci-
dessus ;
- soit auprès du commissaire enquêteur dans le cadre des permanences précisées
ci-dessus ;
- soit par courriel : zonage.epu@pornicagglo.fr ;
- soit par courrier postal à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur du zonage
pluvial, à l'adresse suivante : Pornic Agglomération Pays de Retz, 2, rue Docteur-Ange-Gué-
pin, Z.A.C. de la Chaussée, 44215 Pornic Cedex, avec la mention «NE PAS OUVRIR»
sur l'enveloppe cachetée.

Au terme de l'enquête publique, le projet de zonage pluvial, éventuellement modifié
pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et
du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du conseil commu-
nautaire de Pornic Agglomération Pays de Retz en vue de son adoption en tant que zonage
d'assainissement pluvial, conformément à l'article L.2224-10 du code général des
collectivités territoriales.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposi-
tion du public pendant une année à la communauté d'agglomération Pornic Agglomération
Pays de Retz (siège de Pornic et antenne de Sainte-Pazanne). Pendant cette même
période, ils seront par ailleurs consultables sur le site internet de la Communauté
d'agglomération Pornic Agglomération Pays de Retz :

www.pornicagglo.fr/
<[https://url.de.m.mimecastprotect.com/s/c6uECyWZ24t2wO5AuMhySxdthE?](https://url.de.m.mimecastprotect.com/s/c6uECyWZ24t2wO5AuMhySxdthE?domain=pornicagglo.fr)
domain=pornicagglo.fr>

La centrale des marchés
par MEDIALEX

**Découvrez notre
nouveau site !**

Une meilleure ergonomie pour votre veille
sur les appels d'offres des marchés publics.

lacentraledesmarches.com

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de Batz-sur-Mer

Location et maintenance des illuminations de Noël pour les années 2025, 2026 et 2027

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Commune de Batz-sur-Mer, Mme Marie-Catherine Lehuédé, le Maire, 34, rue Jean XXIII, 44740 Batz-sur-Mer.

Mél : karine.guibert@maire-batzsummer.fr

Web : <http://www.batzsummer.fr>

Siret : 214 400 103 00013.

Groupeement de commandes : non.

L'avis inique un marché public.

Objet : location et maintenance des illuminations de Noël pour les années 2025, 2026 et 2027.

Référence acheteur : 25MP06.

Type de marché : fournitures.

Procédure : procédure adaptée ouverte.

Technique d'achat : sans objet.

Lieu de livraison : 34, rue Jean-XXIII, 44740 Batz-sur-Mer.

Durée : 36 mois.

Forme du marché : prestation divisée en lots : non.

Les variantes sont exigées : non.

Conditions de participation :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

- formulaire DC1, lettre de candidature _ habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- formulaire DC2, déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

- déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels,

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature,

- présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Marché réservé : non.

Réduction du nombre de candidats : non.

La consultation comporte des tranches : non.

Possibilité d'attribution sans négociation : oui.

Visite obligatoire : oui.

Deux dates de visite possibles :

- vendredi 28 mars 2025 à 9 h 00,

- lundi 7 avril 2025 à 14 h 00.

RDV : 7, route du Prad'Velin, 44740 Batz-sur-Mer.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs : Karine Guibert, tél. 02 40 23 52 40.

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.

Présentation des offres par catalogue électronique : autorisée.

Remise des offres : 29 avril 2025 à 12 h 00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 20 mars 2025.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <https://www.marches-publics.info>

Nantes, Les Dervallières, bâtiments B5 B6 B7 B8, travaux pour la réhabilitation de 189 logements collectifs

Le journal peut intégrer, de façon totale ou partielle, sur la zone d'édition, le supplément suivant : Agriculture, la filière avicole.

Atlantique Habitations

Relance du lot 18 : chauffage ventilation plomberie sanitaire pour la construction de 44 logements collectifs et d'une micro-crèche à Saint-Julien-de-Concelles, Zac "Petite Courbe" ilot 10

AVIS RECTIFICATIF

Avis rectificatif du 20 mars 2025.

Atlantique Habitations, M. Vincent Biraud, directeur général, 10, boulevard Charles-Gautier, BP 30335, 44800 Saint-Herblain 3. Tél. 02 51 80 67 67.

Mél : correspondre@aws-france.com Web : <https://atlantique-habitations.fr>

Référence : TRX - PETITE COURBE AI AC MD Lot 18.

Objet : marché de travaux, relance uniquement du lot 18 : chauffage ventilation plomberie sanitaire pour la construction de 44 logements collectifs et d'une micro-crèche, Saint-Julien-de-Concelles, Zac "Petite Courbe" ilot 10.

Remise des offres :

Au lieu de : 11 avril 2025 à 12 h 00 au plus tard.

Lire : 23 avril 2025 à 12 h 00 au plus tard.

Date d'ouverture des offres.

Au lieu de : 12 avril 2025 à 14 h 00 au plus tard.

Lire : 23 avril 2025 à 14 h 00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur : <https://marches-publics.info>

Marchés publics

Procédure formalisée

Construction neuve pour l'opération Villes Bousseau, lot 6 uniquement

AVIS D'INTENTION DE CONCLURE

Silène Habitat, Mme Sandrine Williamson, directrice générale, 17, rue Pierre-Mendes-France, 44600 Saint-Nazaire. Tél. 02 53 48 44 44.

Mél : correspondre@aws-france.com Web : <http://www.silene-habitat.com/>

Siret : 442 128 369 00018.

Objet : travaux de construction neuve pour l'opération Villes Bousseau, lot 6 uniquement.

Référence acheteur : 25MAPA001.

Nature du marché : travaux.

Procédure ouverte.

Attribution d'un marché sans publication préalable d'un avis de marché au Journal officiel de l'Union européenne (dans les cas indiqués aux points I et m de l'annexe D).

Le marché ayant été lancé en procédure adaptée il n'a pas fait l'objet d'une publication préalable au Joue.

Classification CPV : principale : 45211000 travaux de construction d'immeubles collectifs et de maisons individuelles.

Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette, BP 24111, 44041 Nantes cedex. Tél. 02 40 99 46 00.

Fax 02.40.99.46.58. greffe.ta-nantes@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette, BP 24111, 44041 Nantes cedex. Tél. 02 40 99 46 00. Fax 02.40.99.46.58. greffe.ta-nantes@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette, BP 24111, 44041 Nantes cedex. Tél. 02 40 99 46 00.

Fax 02.40.99.46.58. greffe.ta-nantes@juradm.fr

Attribution du marché :

Valeur totale du marché (hors TVA) : 119 143 euros.

Lot 1 : lot métallerie.

Date d'attribution : 19 mars 2025.

Marché n° : 25MAPA001.

Atlantique Méralerie Pichon, 18, avenue du Gulf-Stream, 44380 Pornichet.

Montant HT : 119 143 euros.

Le titulaire est une PME : non.

Renseignements complémentaires :

Le marché a été attribué pour le montant précis de 119 143,80 euros HT.

Envoi : le 20 mars 2025 à la publication.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur : <http://agysoft.marches-publics.info/>

Justice
L'opinion syndicale du juge prud'homal ne révèle pas une partialité

Il n'est pas possible de mettre en doute l'impartialité d'un juge prud'homal, même s'il appartient ouvertement au même syndicat que la partie adverse.

La Cour de cassation a conclu ainsi alors qu'un chef d'entreprise refusait de plaider aux prud'hommes devant un juge qui avait été élu sur une liste présentée par le syndicat qui soutenait son salarié, adversaire au procès.

Le salarié et le juge appartenant au même syndicat, il est légitime, disait-il, de mettre en doute l'impartialité du juge, d'autant qu'il a déjà jugé en faveur de ce syndicat dans des procédures précédentes.

Mais pour la justice, ces deux circonstances ne sont pas de nature à faire douter de l'impartialité.

La seule affiliation syndicale n'est pas de nature à créer une suspicion raisonnable et objective à l'égard du juge. Ce serait remettre en cause le principe même de l'organisation des conseils de prud'hommes dont les membres sont élus sur des listes présentées par des syndicats.

De plus, explique la Cour de cassation, l'impartialité résulte de la composition des conseils de prud'hommes puisqu'ils contiennent un nombre égal de juges élus par des salariés et des employeurs. Et enfin, l'impartialité est garantie par l'organisation judiciaire qui réserve la possibilité de faire appel et de former ensuite un pourvoi en cassation.

La loi, dans le Code du travail, indique qu'un conseiller prud'homal peut être récusé, notamment lorsqu'il a « un intérêt personnel » dans l'affaire.

(Cas. Soc. 22.3.2023, C 21-19.176).

ouest france

SOCIÉTÉ OUEST-FRANCE, S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.

Siège social : 10, rue du Breil - 35000 RENNES. Tél. 02 99 32 60 00 www.ouest-france.fr

Rédaction de Paris : 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées. Cofondateur : M. François Desgrées du Loû. Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication : M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef : M. Philippe Boissonnat, Mme Laetitia Greffé, M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire : MM. François-Xavier Lefranc, Président, Fabrice Bazard, Directeur Général, Mme Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Membres du Conseil de Surveillance :

MM. David Guiraud, Président, Mmes Christine Blanc-Patin, Vice-Présidente Valérie Cottareau, Elsa Da Costa, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerne, MM. Pierre Charpentier, Denis Boissard, Thierry Maillard. SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou, Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée : SIPA

(Société d'investissements et de participations). SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de

MM. David Guiraud, Président; Bertrand Badré, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Gabriel Petitpont, Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Loû, Laurence Méhaignerne, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffet.

Abonnement

Retrouvez nos offres sur abo.ouest-france.fr

Tarif 1 an : 448 €

Une question sur votre abonnement ?

Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 18h

au 02 99 32 66 66 (appel non surtaxé).

Vous pouvez aussi gérer votre abonnement sur moncompte.ouest-france.fr

Publicité extralocale : 366 SAS

Tél. 01 80 48 93 66. www.366.fr

Publicité locale :

Additi média, tél. 02 19 29 04 27. additimedia.fr

Commission paritaire n° 0625 C 86666

N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.

Parc d'activité de Tournebride, 44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni.

Taux moyen de fibres recyclées : 98,4 %.

Eutrophisation : 0,006 kg/tonne.

PEFC

Tirage du mardi 25 mars 2025 : 453 663

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

Vie des sociétés

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL de NANTES ROYALE Société coopérative de crédit à capital variable

et à responsabilité statutairement limitée

Siège social : 9, place Royale 44000 NANTES

RCS Nantes 788 355 105

AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires de la Caisse de Crédit Mutuel de Nantes Royale, société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée, affiliée à la Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest, dont le siège social est 9, place Royale, 44000 Nantes, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 788 355 105, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le 17 avril 2025 à 19 h 00 au siège social de la Caisse de Crédit Mutuel de Nantes Royale, 9, place Royale, 44000 Nantes, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport du conseil d'administration,

- fusion de la Caisse de Crédit Mutuel de Nantes Dobrée avec la Caisse de Crédit Mutuel de Nantes Royale,

- changement de dénomination et de circonscription,

- approbation de l'accord conclu entre les Caisses de Crédit Mutuel de Nantes Dobrée et de Nantes Royale quant aux membres du conseil d'administration de la Caisse de Nantes Dobrée appelés à siéger au conseil d'administration de Caisse de Nantes Royale,

- modification des statuts des caisses locales,

- pouvoirs.

Pour avis

Président

du Conseil d'administration.

Groupe COGEDIS Créateur de réussites

Société civile Au capital de 5 091,8 euros 3, Le Fozo 44410 HERBIGNAC RCS Saint-Nazaire 418 431 128

GAEC DES METAIRIES DU FOZO

Société civile Au capital de 5 091,8 euros 3, Le Fozo 44410 HERBIGNAC

RCS Saint-Nazaire 418 431 128

AVIS DE DISSOLUTION

Par décisions extraordinaires en date du 28 février 2025, l'assemblée des associés a décidé la dissolution anticipée du Gaec des Metairies du Fozo à compter du 28 février 2025 et a nommé en qualité de liquidateurs : M. Pascal Trigodet et Mme Claire Trogodet, demeurant au n° 14, rue de Mirebelle, 44410 Herbignac.

Toute correspondance est à effectuer à l'adresse des liquidateurs.

Le dépôt des actes sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Saint-Nazaire.

Pour avis

Les Liquidateurs.

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL de NANTES DOBRÉE Société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée Siège social : 15, rue Voltaire 44000 NANTES RCS Nantes 788 001 123

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL de NANTES DOBRÉE Société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée Siège social : 15, rue Voltaire 44000 NANTES RCS Nantes 788 001 123

AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires de la Caisse de Crédit Mutuel de Nantes Dobrée, société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée, affiliée à la Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest, dont le siège social est 15, rue Voltaire, 44000 Nantes, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 788 001 123, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le 17 avril 2025 à 18 h 30 au siège social de la Caisse de Crédit Mutuel de Nantes Dobrée, 15, rue Voltaire, 44000 Nantes, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport du conseil d'administration,

- fusion de la Caisse de Crédit Mutuel de Nantes Dobrée avec la Caisse de Crédit Mutuel de Nantes Royale,

- modification des statuts des caisses locales,

- pouvoirs.

Pour avis

Président

du Conseil d'administration.

Notre territoire UN SERVICE 100% GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!

Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

Avis administratifs

Préfecture de LA LOIRE-ATLANTIQUE Direction : de la coordination des politiques et de l'appui territorial Bureau de l'accompagnement à la transition écologique et des procédures environnementales

2E AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2025/UPAF/019 en date du 6 mars 2025, une enquête publique portant sur : l'établissement des servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques et les obstacles liés aux centres radioélectriques et aux faisceaux hertziens dans le département de la Loire-Atlantique est ouverte pendant seize jours consécutifs, du lundi 24 mars 2025 à 14 h 00 au mardi 8 avril 2025 à 17 h 30 inclus, dans les mairies suivantes : Abbaretz, Aigrefeuille-sur-Maine, Ancenis, Saint-Géron, Avesac, Basse-Goulaine, La Baule-Escoubac, Le Bignon, Blain, Bouguenais, Carquefou, Le Cellier, La Chapelle-des-Maraix, La Chapelle-Grain, La Chapelle-Heulin, Châteaubriant, Chaumes-en-Retz, Chauvigné, Cheix-en-Rets, La Chevallerais, La Chevrolière, Conquereuil, Corcoué-sur-Lognon, Couëron, Erbray, Fégréac, Le Gâvre, Grand-Auverné, La Grignonais, Guéméné-Penfao, Guenrouet, Guérande, Haute-Goulaine, Herbignac, Indre, Issé, Jans, Joué-sur-Erdre, La Mouzinière, Loireauxence, Loufais, Marsac-sur-Don, Mauves-sur-Loire, La Melleraye-de-Bretagne, Missillac, Montbert, Nantes, Nozay, Orvault, Oudon, Le Pellerin, Petit-Auverné, Petit-Mars, La Plaine-sur-Mer, Pont-château, Pornic, Porniche, Puceul, Remouillé, Rezé, Rouans, Saffré, Saint-Aignan-Grandlieu, Saint-Aubin-des-Châteaux, Saint-Etienne-de-Mer-Morte, Saint-Gildas-des-Bois, Saint-Herblain, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Joachim, Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Lyphard, Saint-Mars-du-Désert, Saint-Molf, Saint-Nazaire, Saint-Nicolas-de-Redon, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Sainte-Reine-de-Bretagne, Saint-Sébastien-sur-Loire, Saint-Vincent-des-Landes, Sévérac, Sion-les-Mines, Les Sorinières, Sucé-sur-Erdre, Thouaré-sur-Loire, Les Touches, Touvois, Treffieux, La Turballe, Vair-sur-Loire, Vallet, Vallons-de-Erdre, Vay, Vertou, Vieille-Vigne.

Le maître d'ouvrage est le Ministère de l'Intérieur, Direction de la transformation numérique, centre à compétence nationale en ingénierie et servitudes, 17, rue du Rempart, Saint-Etienne, 31500 Toulouse.

Le préfet de la Loire-Atlantique est le coordonnateur de l'enquête publique et en centralise les résultats.

M. Jean-Paul Norie, conservateur des hypothèques, Directeur départemental des impôts, à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En cas de défaillance de celui-ci, M. Jean-Claude Verdon, ingénieur à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier numérisé (mémoire explicatif et plan(s) associé(s)) afférent à chaque commune listée ci-dessus auprès de la mairie qui le concerne aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur dispose de l'ensemble du dossier constitué des mémoires explic

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr
Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

Prolongation de l'enquête publique relative au zonage pluvial de Pornic agglomération Pays de Retz

AVIS

A la demande du Commissaire enquêteur, M. Bernard Vally, et afin que le public et les associations disposent d'un délai complémentaire pour s'exprimer, l'enquête publique relative au zonage pluvial de Pornic agglomération Pays de Retz est prolongée de 10 jours, du vendredi 21 mars 2025 au lundi 31 mars 2025.
Une permanence se tiendra le lundi 31 mars 2025 de 14 h 00 à 17 h 00 à Pornic au siège de Pornic agglomération Pays de Retz. L'enquête publique sera clôturée à l'issue de cette permanence.

Associations, mairies, organisateurs de spectacles...

Le bon tuyau pour annoncer vos événements !

Une réunion, un spectacle, une manifestation à annoncer ? Pour paraître dans Presse-Océan et maville.com : saisissez votre info sur :

www.infolocale.fr

maville.com Presse Océan

Préfecture de LA LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination des politiques et de l'appui territorial
Bureau de l'accompagnement à la transition écologique et des procédures environnementales

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2025/UPAF/019 en date du 6 mars 2025, une enquête publique portant sur : l'établissement des servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques et les obstacles liés aux centres radioélectriques et aux faisceaux hertziens dans le département de la Loire-Atlantique est ouverte pendant seize jours consécutifs, du lundi 24 mars 2025 à 14 h 00 au mardi 8 avril 2025 à 17 h 30 inclus, dans les mairies suivantes : Abbatretz, Aigrefeuille-sur-Maine, Ancenis Saint-Géréon, Avesac, Basse-Goulaine, La Baule-Escoublac, Le Bignon, Blain, Bouguenais, Carquefou, Le Cellier, La Chapelle-des-Marais, La Chapelle-Glain, La Chapelle-Heulin, Châteaubriant, Chaumes-en-Retz, Chauvé, Cheix-en-Rets, La Chevallerie, La Chevrolière, Conquereuil, Corcoué-sur-Lognon, Couëron, Erbray, Fégréac, Le Gâvre, Grand-Auverné, La Grignonnière, Guéméné-Penfao, Guenrouet, Guérande, Haute-Goulaine, Herbignac, Indre, Issé, Jans, Joué-sur-Erdre, La Limouzinière, Loireauxence, Louisfert, Marsac-sur-Don, Mauves-sur-Loire, La Meilleraye-de-Bretagne, Missillac, Montbert, Nantes, Nozay, Orvault, Oudon, Le Pellerin, Petit-Auverné, Petit-Mars, La Plaine-sur-Mer, Pontchâteau, Pornic, Pornichet, Puceul, Remouillé, Rezé, Rouans, Saffré, Saint-Aignan-Grandlieu, Saint-Aubin-des-Châteaux, Saint-Étienne-de-Mer-Morte, Saint-Gildas-des-Bois, Saint-Herblain, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Joachim, Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Lyphard, Saint-Mars-du-Désert, Saint-Molf, Saint-Nazaire, Saint-Nicolas-de-Redon, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Sainte-Reine-de-Bretagne, Saint-Sébastien-sur-Loire, Saint-Vincent-des-Landes, Sévérac, Sion-les-Mines, Les Sorinières, Sucé-sur-Erdre, Thouaré-sur-Loire, Les Touches, Touvois, Treffieux, La Turballe, Vair-sur-Loire, Vallet, Vallons-de-l'Erdre, Vay, Vertou, Vieilleville.

Le maître d'ouvrage est le Ministère de l'Intérieur, Direction de la transformation numérique, centre à compétence nationale en ingénierie et servitudes, 17, rue du Rempart Saint-Étienne, 31500 Toulouse.
Le préfet de la Loire-Atlantique est le coordonnateur de l'enquête publique et en centralise les résultats.

M. Jean-Paul Norie, conservateur des hypothèques, Directeur départemental des impôts, à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En cas de défaillance de celui-ci, M. Jean-Claude Verdon, ingénieur à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier numérisé (mémoire explicatif et plan(s) associé(s)) afférent à chaque commune listée ci-dessus auprès de la mairie qui le concerne aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur dispose de l'ensemble du dossier constitué des mémoires explicatifs de la liste des communes concernées et des plans associés. Il se tient à la disposition du public aux dates et heures ci-après :

Mairies, adresses, dates, horaires de permanence :

Nantes, Département urbanisme et habitat, secteur du Champ-de-Mars, immeuble Magellan, 5, rue Vasco-de-Gama, 44000 Nantes, lundi 24 mars 2025, 14 h 00-17 h 00.

Saint-Herblain, 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, samedi 29 mars 2025, 9 h 00-12 h 00.
Saint-Nazaire, hôtel de ville, place François-Blanchon, mercredi 2 avril 2025, 13 h 30-17 h 30.

Blain, 2, rue Charles-de-Gaulle, mardi 8 avril 2025, 13 h 30-17 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut, aux jours et heures d'ouverture des services au public, formuler des observations et les consigner directement par écrit, soit :

- sur les registres d'enquête « papier » à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts à la mairie de Nantes, département urbanisme et habitat, secteur du Champ-de-Mars (siège de l'enquête) et en mairies de Saint-Herblain, de Saint-Nazaire et de Blain,

- sur le registre subsidiaire déposé en mairie de Carquefou, coté et paraphé par le maire (sans permanence du commissaire enquêteur),

- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à Nantes Métropole, département urbanisme et habitat (cellule de gestion), 2, cours du Champ-de-Mars, 44923 Nantes. Elles sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais,

- par messagerie à l'adresse suivante :

ep.servitudes.radioelectriques44@gmail.com (la taille des pièces jointes ne peut excéder 25 Mo).

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête pour rédiger un rapport et émettre ses conclusions motivées sur l'établissement des servitudes radioélectriques.

Toute personne peut prendre connaissance de ces documents dans les mairies concernées et à la préfecture de la Loire-Atlantique, au bureau de l'accompagnement à la transition écologique et des procédures environnementales ainsi que sur le site internet, à l'adresse suivante :

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

La présente publication est faite notamment en vue de l'application de l'article R.134-12 du Code des relations entre le public et l'administration.

Presse
Océan

-65%
de réduction

Abonnez-vous ! 15€/mois pendant 6 mois

Découvrez le Pack Famille :

le papier et le numérique pour vous

+ 4 abonnements numériques à offrir à vos proches

+ un magazine Spécial Jeux offert !



+ En cadeau !



Envoyez le bon ci-dessous
sans affranchir à
Service Clients
Libre réponse 94114
35099 Rennes Cedex 9



02 40 44 24 24 (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8h à 18h
CODE : S251PBJO/AP3C



Gagnez du temps
pojn.fr/abo/beauxjours

BULLETIN D'ABONNEMENT

AP3C

☒ **OUI, je souhaite m'abonner au Pack Famille Presse Océan :**
pendant 6 mois 7j/7, le journal papier livré à domicile pour **15€/mois**
au lieu de **43,45€***, **soit 65% de réduction. INCLUS**, un accès aux contenus
numériques à partager avec 4 proches de mon choix.
+ Je recevrai en cadeau un magazine Spécial Jeux.

C251PBJO

JE COMPLÈTE MES COORDONNÉES

☐ Mme ☐ M.

Nom Prénom

Adresse

CP Ville

Tél.

Email

Je laisse mon email pour bénéficier des contenus numériques.

JE CHOISIS MON MODE DE PAIEMENT :

☐ **Facile et sécurisé, par prélèvement :**

je serai prélevé(e) d'un montant de **15€/mois pendant 6 mois.**

Au terme de ces 6 mois, mon abonnement me sera facturé à un tarif privilégié de 30€/mois pendant 1 an. Tarifs mensuels moyens pouvant varier selon le nombre de journaux effectivement livrés. Je ne règle rien maintenant, je recevrai d'ici quelques jours un formulaire d'autorisation de prélèvement. J'ai bien noté que je pourrai résilier à tout moment par simple lettre.

Choix 1

☐ **Je préfère régler en une seule fois par chèque :**

je joins mon règlement d'un montant de 99€ pour 6 mois d'abonnement,
soit 16,50€/mois, à l'ordre de Presse Océan.

Choix 3

*Voir conditions sur pojn.fr/abo/beauxjours. Livraison du magazine Spécial Jeux sous 4 semaines.

Vos données personnelles font l'objet de traitements informatiques de la part de la société Presse Océan et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services analogues ainsi qu'à des fins de relations commerciales. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement par email à « pdp@sipa.ouest-france.fr » ou par courrier à « DPO SIPA Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9 » ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL. Société d'Édition de la Résistance et de la Presse de l'Ouest (SERPO) - SA au capital de 1991190 € - 15, rue Deshoulières - 44000 Nantes - RCS Nantes 857 802 862. IDU FR233701_03APHY. Photos non contractuelles.

Date et signature obligatoires :